

Epargne :

Faux livrets, comment les identifier ?

Le Pôle commun assurance-banque-épargne de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont rendu un rapport ce mercredi pour alerter sur l'augmentation du nombre de sites frauduleux. En effet, fin 2020, plus de 2400 noms de sites étaient recensés.

Des offres alléchantes censées être une alternative au livret A, en passant par des produits d'épargne plus classiques y sont proposés.

Comment expliquer ce phénomène ?

« Face aux taux d'intérêt toujours plus bas du livret A (0,5% par an) et des livrets bancaires traditionnels (0,05% par an en moyenne), de plus en plus de personnes sont tentées par des publicités extrêmement agressives de pseudo livrets à 3, 4, 5% ou plus, présentés comme liquides et garantis. Or, un tel produit n'existe pas ! La rentabilité s'accompagne nécessairement d'une prise de risque », avertit Maxime Chipoy, président de MoneyVox.

En moyenne, les victimes sont escroquées de 40 000 euros.

Comment identifier les arnaques ?

« Les épargnants sont souvent rassurés par le fait que les publicités pour ces livrets peuvent être visibles sur des grands médias en ligne, et s'imaginent que le site en question a vérifié la pub avant de la diffuser. Mais en réalité, ces médias ignorent eux-mêmes les publicités qui passent sur leur site, sous-traitant leur gestion à des régies spécialisées pas toujours très regardantes sur leurs partenaires. Quel que soit le produit, il faut absolument être prudent dès que le vendeur n'est pas un établissement notoirement connu. Et ne pas hésiter à tester quelques mois le prestataire, avec des montants très limités, avant éventuellement d'investir des plus grosses sommes », conclut Maxime Chipoy.

Dans le cadre de vos sujets à venir, notre porte-parole, Maxime Chipoy, se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

- Quels types d'offres sont proposés par les sites frauduleux ?
- Comment repérer ces sites et éviter les arnaques ?

- Quelles conséquences pour les clients ?
- Que faire si l'on est victime d'une escroquerie ?

À propos de MoneyVox :

Créé en 2003, MoneyVox (anciennement cBanque) est un site d'actualités, d'explications et de comparatifs sur la finance personnelle et le budget. MoneyVox traite de multiples sujets comme la banque au quotidien, les moyens de paiement, les produits d'épargne, les crédits, les impôts, la retraite, les assurances ou l'énergie. L'équipe se compose aujourd'hui d'une dizaine de journalistes et de professionnels du web. Le site héberge également un forum très actif sur les questions financières.

Contacts presse

Agence 3i Com

Edith Lasry-Segura & Meriem Kadari

06 50 55 46 57 - 06 48 15 94 16

Meriem@agence3icom.fr